



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC


ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N° 311

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n° 311 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer et abrogeant les règlements numéros 307 et 276 a été adopté le 5 février 2018 à la réunion du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 6^e jour de février deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, directeur général


.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le 6^e jour de février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce sixième jour de février deux mille dix-huit.



Signé : 
.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

2018/02/06